

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage

24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 28 juin 2023

Délibération n° DE_2023_036

Date de la convocation : 16/06/2023

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord - 23 avenue de la Bastide - 24500 - EYMET, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 9

Votants : 11

Présents : Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Daniel BARBE (CD 33)

Pour : 11

Contre : 0

Présents non votants :

Abstentions : 0

Représentés : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL) par Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Jérôme BETAILLE (CD 24) par Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL)

Excusés : Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bruno MONTI (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Pierre CAMANI (CD 47), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33)

Secrétaire de séance : Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT)

Objet : Vote de crédits supplémentaires - DMI

Le Président expose au Comité syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	-8000.00	
6815 (042)	Dot. prov. pour risques fonct. courant	8000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

En effet, au budget primitif 2023 est inscrit à l'article 6815 dotation aux provisions pour risques et charges financières une dépense de 8 000.00 € et pour la même somme, en recette à l'article 15112/40 provision pour litige.

L'écriture de dépense comporte une erreur de plume et doit être inscrite en opération d'ordre à l'article 6815/042 pour équilibrer le budget.

Elle aurait dû être inscrite ainsi :

Dépenses de fonctionnement : Article 6815/042 : : 8 000.00 €

Recettes de fonctionnement : Article 15112/040 : : 8 000.00 €

Le Président invite le Comité syndical à voter ces crédits.

Le Comité syndical après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	-8000.00	
6815 (042)	Dot. prov. pour risques fonct. courant	8000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 juin 2023
et publié ou notifié
le 29 juin 2023

Le secrétaire de séance,
Christian DIEUDONNE

Le président,
Stéphane FARESIN